

Paris, le 23 novembre 2020

Monsieur Alexandre LANGLOIS
Secrétaire Général de VIGI.
7 rue Descartes
95330 DOMONT

A

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : lettre ouverte à Monsieur le Président de la République suite la « déclaration d'amour » de parlementaires de votre parti pour tenter de défendre le projet de loi sécurité globale par la propagande

Monsieur le Président de la République,

Christophe CASTANER, ancien ministre de l'Intérieur, [qui a vu 89 policiers se suicider](#) et dont [la seule réponse a été un n° vert](#), a écrit une tribune dans le JDD, pour défendre l'article 24 du projet de loi de sécurité globale, avec Jean-Michel FAUVERGUE, [l'homme qui a menti en s'attribuant le mérite d'être entré le premier au Bataclan avec la colonne d'assaut lors des attentats du 13 novembre](#) et Alice THOUROT, rapporteurs de la proposition de loi pour une sécurité globale, Yaël BRAUN-PIVET, présidente de la commission des lois et [de la parodie d'enquête parlementaire concernant l'affaire BENALLA](#), et Bruno STUDER, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Rien qu'avec le palmarès des signataires de cette tribune, on peut se poser des questions sur leur véritable but.

Cette tribune se compare à une « déclaration d'amour » aux journalistes. Peut-être, mais dans ce cas celle [d'un mari violent après qu'il ait tabassé sa femme](#).

Comment allons-nous faire, nous policier sur le terrain, pour appliquer cette lettre d'amour, qui déclare : « *il est hors de question pour nous comme pour quiconque de s'immiscer (...) dans vos reportages (...)* », alors que le schéma national de maintien de l'ordre de septembre 2020 rappelle « *que le délit constitué par le fait de se maintenir dans un attroupement après sommation ne comporte aucune exception, y compris au profit des journalistes ou de membres d'associations.* »

Comment comprendre cette litanie : « *le sens de cet article n'a jamais changé : mieux protéger les forces de l'ordre, sans jamais porter atteinte à la liberté d'informer.*

Cet article porte une mesure, qu'il est de notre devoir républicain de défendre. Aujourd'hui, vous le savez, de plus en plus de comptes, plus ou moins anonymes, font des réseaux sociaux les armes de leur haine contre les forces de l'ordre. Ils insultent. Ils attaquent. Ils appellent parfois même à tuer. Et leur action fétide montre ses effets : certains policiers et gendarmes sont poursuivis jusque chez eux, et leurs familles visées. »

Mieux protéger les policiers en prévoyant un d'emprisonnement quand les textes existants sur le harcèlement et les menaces prévoient déjà [des peines 2 à 5 fois plus importantes, mais qui ne sont jamais appliquées](#) ? Appliquons ce qui existe déjà, plutôt que de brader la sécurité physique et mentale des policiers pour de la com' mensongère, communément appelée propagande.

Quand des collègues CRS ont reçu des menaces de mort à leur domicile par courrier était-ce dû à la diffusion de leur image ? Non, mais à la publication de leur prénom, nom et affectation au journal officiel. Est-ce qu'une mesure a été prise depuis ? Non.

Quand Gérald DARMANIN instrumentalise le drame de l'assassinat par un terroriste de nos deux collègues à Magnanville, il est juste abject et indigne de sa fonction. Nos deux collègues ont-ils été assassinés chez eux suite à la diffusion de leur image ? Non, mais suite à la non-sécurisation de données RH, qui se baladaient sur clé USB non sécurisée, par le Ministère de l'Intérieur et un syndicat de police. Des mesures ont-elles été prises depuis ? Non. Pour ces propos, nous vous demandons son renvoi du ministère de l'Intérieur et la nomination d'une personne, qui ne salira pas notre image et sans affaire pénale en cours.

D'ailleurs en 2018 c'était 498 policiers, qui se retrouvaient sur internet, faute d'une sécurisation suffisante des données personnelles de ses adhérents du syndicat Alliance. Aujourd'hui ce syndicat à beau jeu d'appeler cette loi de tous ses vœux. Un peu de com' bon marché, pour faire oublier qu'il a mis nos collègues en danger.

Mais la plus grosse fuite celle de la Mutuelle Générale de la Police en 2016, avec un record de 112 000 données personnelles de policiers mis sur le web. Est-ce que des mesures ont été prises ? Oui un rappel du ministère de l'Intérieur sur la sécurisation des données, donc rien.

Enfin, rappelons que la première cause de mort des policiers est le suicide, plus de 150 depuis le début de votre quinquennat, Monsieur le Président de la République. Est-ce à cause de la divulgation de leurs images ? Non, mais à cause d'un management délétère, des injections paradoxales, la politique du chiffre, la perte de sens de notre métier, etc. Est-ce que des mesures ont été prises ? Non, en dehors de deux n° verts et de barbecues conviviaux, qui démontrent leur inefficacité, le nombre de policiers choisissant de se donner la mort, restant constant.

Cette « lettre d'amour poursuit *« nous, nous refusons les indignations à géométrie variable et rejetons ceux qui veulent créer une échelle des haines : avec vous, nous les combattons toutes, sans exception. »*

Pourtant l'indignation des signataires de cette tribune est à géométrie variable. Quand il s'agit de leur texte mal écrit ils s'indignent, mais un silence complice sur le suicide des policiers ou les agressions sexuelles en interne.

« Mais s'il est une chose dont nous sommes convaincus, c'est qu'aucun article de loi ne devrait provoquer des inquiétudes quant à nos libertés. »

Oui un article de Loi bien écrit ne provoque pas d'inquiétude. Mais celui-ci est arbitraire car soumis à une appréciation subjective de la volonté de nuire, donc contrairement à ce qu'affirment ces députés *« la liberté de la presse est entièrement préservée, le droit d'informer consacré »*, non. Car le ministère de l'Intérieur pourra utiliser cette Loi contre certains journalistes, en arguant qu'ils veulent nuire aux policiers, selon son appréciation subjective. Sur le terrain cette subjectivité va engendrer le chaos et des tensions supplémentaires. Une loi bien écrite aurait donné une distance minimum pour filmer un policier, pour garantir les opérations de police, sans entraver la liberté d'informer, mais ce n'est pas le cas ici.

« Quand on veut défendre une liberté, on le fait sans fard et au grand jour. » Exactement. Malheureusement ce n'est pas le cas de cette Loi, donc est-ce que le but est de défendre une liberté, dont les policiers sont garants ? Que veulent farder ces députés par cette « lettre d'amour » ?

« La majorité à l'Assemblée nationale a montré qu'elle était une vigie pour les libertés fondamentales et qu'elle les défendrait, coûte que coûte. Elle le restera. Nous nous garderons toujours des rhétoriques enflammées ou simplistes dont les effets pourraient nous échapper. » Comme Monsieur CASTANER et les autres députés signataires sont dans la rhétorique enflammée et simpliste pour défendre leur texte, qui est bien loin de protéger les policiers, les mets en danger, peut-on en déduire, qu'ils ne sont pas entrain de défendre des libertés fondamentales, mais des intérêts particuliers ?

« A l'heure où l'on peut mourir pour un dessin, nous voulions vous dire, chers journalistes, que nous continuerons à défendre votre liberté d'écrire, de produire et de nous égratigner. » Sauf bien sûr si cette liberté est utilisée pour

[dénoncer de graves dérives et dysfonctionnements au sein de la Police Nationale](#), car dans ce cas les procès vont pleuvoir, comme nous en sommes témoins à VIGI. La vérité oui, mais uniquement la vérité autorisée par le ministère de la propagande de l'Intérieur.

« Cette semaine, les débats sur la proposition de loi relative à une sécurité globale se sont très vite focalisés sur un article, l'article 24, qui a concentré toutes les craintes et les critiques. »

Non, Monsieur le Président de la République, cet article 24 sert simplement d'arbre qui cache la forêt, car il y a également le danger de donner des missions régaliennes à des sociétés de sécurité privées dont le but n'est pas l'intérêt général, mais de faire de l'argent. La fidélité des agents de sécurité n'est donc pas envers le peuple, mais la société privée, qui les paie. Est-ce pour cela que vous aviez chargé Alexandre BENALLA de votre sécurité, en lieu et place des policiers et gendarmes assurant la sécurité des Présidents de la République, qui n'ont jamais failli depuis le début de la Vème République ?

Il y a également de la légalisation de filmer par drone, sans aucune sanction en cas de non-respect dans l'utilisation ou la sauvegarde des images. Est-ce pour permettre qu'un nouvel [Ismaël EMELELIEN ne soit pas inquiété par la Justice en détournant des vidéo surveillances pour protéger un Alexandre BENALLA ou un Vincent CRASE](#) ?

D'ailleurs, est-ce vraiment les policiers que cette Loi de sécurité globale veut protéger ? A priori non, vu que le droit actuel permet déjà de le faire et mieux que ce que propose cette loi. Du coup est-ce une volonté politique de légaliser l'affaire BENALLA, pour que demain elle puisse se reproduire légalement ?

Monsieur le Président de la République, pour minimiser cette lettre ouverte, vous pourriez rétorquer que VIGI est un des rares syndicats de police, qui se bat contre cette loi dévastatrice. C'est exact, mais nous n'avons pas à faire oublier d'avoir divulgué des données personnels de nos collègues, nous n'avons pas d'arrangement avec le Ministère de l'Intérieur pour maintenir notre représentativité en [fraudant aux élections professionnelles](#), nous [n'attendons pas de mutation à Tahiti](#) en échange de « nos bons et loyaux services » envers le ministre, nous ne sommes redevables d'aucun poste fictif ou d'avancement de complaisance. Nous avons simplement à cœur de protéger nos collègues et le sens de notre métier.

Pour terminer, nous avons noté avec amusement le rajout d'un encadrement de la vente de mortiers de feu d'artifice, simplement pour éviter que le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN passe encore pour une andouille pour avoir déclaré : [« Je souhaite que dans le prochain texte de loi qui arrive à l'Assemblée, \[...\] nous puissions définir comme une arme à destination ces feux d'artifice, ces mortiers qui attaquent, »](#) car selon le code pénal c'est déjà une arme par destination. A VIGI nous aurions préféré, plutôt que de légiférer sur les mortiers, que ceux qui veulent blesser ou tuer des policiers soient interpellés, grâce à des renforts rapides et présentés à la justice. Car demain avec cette logique de technocrate nous aurons une réglementation sur la vente de boules de pétanque et de frigo ?

Monsieur le Président de la République vous êtes peut être [fier d'avoir une équipe d'amateurs](#), mais si un jour vous voulez avoir des conseils de professionnels, à qui l'actualité à toujours fini par donner raison, nous sommes toujours disponible pour une audience auprès de votre autorité. En attendant l'amateurisme sacrifie la sécurité des policiers pour entraver des libertés fondamentales.

En l'attente de votre réponse, je vous prie de croire Monsieur le Président de la République, en mes respectueuses salutations.

Alexandre LANGLOIS
Secrétaire Général

